

Date de dépôt : 22 juin 2012

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Serge Dal Busco : Mesures d'urgence visant à désengorger certains établissements du postobligatoire : qu'entend faire le DIP pour gérer les différences entre préadolescents et jeunes adultes ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 8 juin 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

C'est avec surprise et inquiétude que la population a pris connaissance des décisions du Conseil d'Etat pour désengorger certains établissements du postobligatoire. Ces mesures d'urgence, mises en œuvre dès la rentrée 2013, concernent plus particulièrement les Cycles de Drize et de la Seymaz, situés respectivement sur le territoire des communes de Carouge et de Chêne-Bourg.

Dès la rentrée 2013, 150 à 200 élèves de l'ECG poursuivront leur scolarité au Cycle de Drize, un nombre semblable les rejoindra à la rentrée 2014. Il en ira de même au Cycle de la Seymaz avec des élèves de l'Ecole de commerce.

Comment va-t-on encadrer des enfants et des jeunes adultes dans le même bâtiment scolaire, alors que leurs droits varient considérablement, par exemple en termes de consommation d'alcool et de tabac ? Il s'agit aussi de considérer la problématique sous l'angle de la maturité des élèves, par exemple sexuelle. Sur le plan pédagogique, les conséquences pourraient être désastreuses sur des enfants sortant tout juste de l'école primaire.

Quand bien même le DIP semble avoir pris quelques précautions pour éviter de devoir déplacer des élèves en cours de cursus, on peut logiquement s'étonner du manque crasse d'anticipation dans ce dossier.

Alors que les autorités s'attendaient à être confrontées à une situation de sureffectif dans les bâtiments du postobligatoire, il est difficilement compréhensible qu'aucune autre solution n'ait été trouvée.

Par ailleurs, la cohabitation entre enfants et jeunes adultes nécessite de préciser le nouveau dispositif en termes, notamment, de répartition des responsabilités, de gestion de règlements différents et de réorganisation des directions. Autant de points sur lesquels le DIP n'a pour l'heure rien communiqué.

Au vu de l'inquiétude légitime des parents et des enseignants face à cette situation ma question est la suivante :

Qu'entend faire le DIP pour gérer les différences entre préadolescents et jeunes adultes dans le cadre des mesures d'urgence annoncées par le DIP pour désengorger certains établissements du postobligatoire ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Comme il a déjà eu l'occasion de le déclarer, le Conseil d'Etat n'a pas pris de décision à ce jour. Le scénario évoqué dans cette question est toutefois à l'étude et des dispositions ont été prises afin qu'il puisse, le cas échéant, être retenu à la rentrée scolaire 2013. Les associations de parents comme les organisations professionnelles concernées participeront à cette étude.

En 2001, les prévisions d'effectifs d'élèves ont conduit le Conseil d'Etat à décider la construction de deux cycles d'orientation et deux bâtiments destinés à l'enseignement postobligatoire. Ces prévisions se sont confirmées. Les deux cycles d'orientation ont été construits ainsi que l'Ecole de commerce Aimée-Stitelmann. Il n'en est rien, malheureusement, du bâtiment toujours prévu à Frontenex. Une école de commerce devrait enfin y voir le jour en 2017. Les raisons de ce retard ne proviennent pas d'un manque d'anticipation crasse du Conseil d'Etat, bien au contraire.

Dans ces conditions, en vue de préparer la rentrée scolaire 2013-2014, il a été demandé à la direction générale de l'enseignement postobligatoire et à celle du cycle d'orientation d'étudier, parmi d'autres, la possibilité d'accueillir des élèves du postobligatoire dans les cycles d'orientation qui possèdent cette capacité.

Notre canton, pour ne parler que de lui, a déjà connu pareilles mixités. Des élèves et des enseignants du cycle d'orientation des Voirets ont été accueillis au Collège de Staël; l'Ecole de commerce de Bougeries dans le pavillon du CO de Drize; dans les années 1975 des élèves du cycle d'orientation ont fréquenté des établissements de l'enseignement primaire à Onex. Et aujourd'hui une école de culture générale « standard » compte parmi ses 1200 élèves des élèves âgés de 15 à 22 ans.

Ces cohabitations de populations d'élèves doivent toutefois être pensées, préparées. Des règles communes et des règles distinctes créées. C'est pourquoi les travaux en vue du scénario évoqué ont commencé ces dernières semaines et non pas quelques mois avant la rentrée scolaire 2013-2014.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Pierre-François UNGER